

Divers.—A la presse associée du Canada, \$8,000.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Voici l'explication de ce crédit. La presse associée du Canada exploite un service de câblogrammes entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Ce service a été établi en 1903, à l'aide d'une subvention du Gouvernement fédéral. J. Ross Robertson en est le président et J. E. Atkinson, le secrétaire-trésorier. L'an dernier une somme de \$8,000 a été accordée, lorsque l'association demanda que pareille somme lui fut accordée pendant cinq ans—ce qui équivalait à la valeur proportionnelle annuelle de la subvention de cinq ans terminés le 30 juin 1915. Pour son dernier exercice, les frais de l'exploitation des services par câble sous-marin de la compagnie se sont chiffrés par \$21,188, dont \$13,188 payés par les propriétaires de journaux. Treize des plus grands quotidiens de l'est du Canada sont abonnés au service direct de l'Association, tandis que dans l'Ouest canadien trente journaux reçoivent leurs dépêches d'outre-mer par la presse associée de l'Ouest. Par des voies régulières de publicité, les nouvelles ainsi câblées sont distribuées indirectement à la presse quotidienne et hebdomadaire du Canada. L'an dernier, 208,000 mots ont été câblés. Outre les intéressantes nouvelles ordinaires relatives aux questions de commerce et de finances, celles qui intéressent le Canada et l'Empire, etc., depuis la guerre on a accordé une attention spéciale aux mouvements des troupes canadiennes en Angleterre, tandis qu'un correspondant spécial se rend périodiquement au front en France.

Divers.—Application de la loi de 1916 taxant les profits d'affaires pour la guerre; les nominations à cet égard peuvent être faites nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$150,000.

L'hon. sir THOMAS WHITE: La Chambre a voté un crédit du même chiffre l'an dernier. Ce n'est, il va sans dire, qu'une estimation. L'autre jour j'ai répondu à une question, en donnant si je ne me trompe, le renseignement, que les frais de l'administration pour la partie de l'exercice se terminant le 31 mars dernier durant laquelle la loi a été appliquée, se chiffraient par un peu moins de \$100,000. Nous pensons que cette estimation de \$150,000 est suffisante, et c'est en réalité une prévision d'un chiffre peu élevé, en égard au montant que nous comptons percevoir de la taxe des profits d'affaires pour la guerre, en vertu de la loi et de ses amendements. Le personnel organisé l'an dernier compte des représen-

tants dans chaque province, et dans certaines provinces trois ou quatre représentants, avec les aides aux écritures nécessaires pour expédier l'ouvrage.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Vous proposez-vous d'augmenter le personnel?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le personnel sera le même. Ce à quoi je pense en ce moment c'est d'assigner au personnel préposé à la Taxe sur les profits de guerre la tâche de s'occuper également de l'application de la loi de l'impôt sur le revenu. Il faudra indubitablement un très nombreux personnel pour l'application efficace de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est le premier travail de ce genre fait sous l'administration fédérale, et il embrassera chaque province, mais nous avons déjà les premiers éléments dans le personnel préposé à la taxe sur les profits de guerre et en l'augmentant j'espère couvrir tout le terrain.

L'hon. M. MURPHY: Pourquoi enlevez-vous ces nominations à la commission du service civil?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Ce n'est pas que je doute de l'utilité de la commission du service civil, mais à mon avis, il ne serait pas possible d'obtenir les services d'hommes compétents qui pourraient subir avec succès l'examen du concours, à temps pour l'organisation d'un personnel comme celui que nous avons en vue. Ainsi, l'an dernier, il nous a fallu trouver des hommes expérimentés en affaires et en comptabilité, et il est fort difficile d'en trouver. Nous avons obtenu les services d'hommes de 35, 40, ou de 45 ans, experts en affaires de banque, et après beaucoup de peines nous avons réussi à recruter un excellent personnel. Je suis convaincu cependant que fort peu d'entre eux, pourraient subir avec succès l'épreuve du concours. Les employés qu'il nous faut, doivent être passablement bien versés dans les affaires, s'y connaître en hommes, être doués d'une certaine force de caractère, mais qui ne pourraient probablement pas subir avec succès l'épreuve du concours qu'ils auraient pu facilement subir, à seize ans. Mon honorable ami de Russell ne pourrait pas passer avec succès à l'examen du service civil.

L'hon. M. MURPHY: Je ne tenterais pas l'aventure.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Et quant au chef de l'opposition il n'aurait aucun espoir.

M. KYTE: Le ministre a-t-il l'intention de choisir des membres du service extérieur